Compte rendu Conseil municipal du 05 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le 05 juin à 19h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Arnaud DUFOSSE, Maire.

Présent : Arnaud DUFOSSE, Thomas GUYOMARC’H, Fabienne VENNIN, Jean-Luc CAILLIE, Valérie SMETS, Valérie COEURET, Frédéric JOUSSELIN, Pierre BIEUVILLE, Céline SEGLAS, Florian MONKA-RELLO

Absents Excusés :
Régine LEFEVRES qui à donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE

Date de la convocation : 29 mai 2026

Ouverture de séance : le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : Valérie SMETS

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Nombre de votants: 11 (dont 1 pouvoirs)

- Délibération : Élections sénatoriales

En vue de l'élection des sénateurs, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués de la commune.

Délégué titulaire élu : M. Arnaud DUFOSSE (11 voix)
Délégués suppléants élus : Mme Valérie SMETS (11 voix), M. Frédéric JOUSSELIN (11 voix), M. Thomas GUYOMARC’H (11 voix).

- Délibération : Convention SIEGE remplacement luminaire par LED.

Le SIEGE prévoit des travaux de modernisation de l’éclairage public (passage aux LED). Le Conseil Municipal approuve la convention de participation financière de la commune, plafonnée à 6 000,00 € pour la section investissement (ajustée selon le coût réel).

Vote : Adopté à l’unanimité (11 Pour).

- Délibération : Prévoyance – maintien de salaire CDG27

Le volet "Prévoyance" devenant obligatoire, le Conseil Municipal valide l'adhésion à la convention de participation mutualisée par le Centre de Gestion de l'Eure (CDG27) avec la MNT pour la période 2023-2028. La participation financière de la commune est fixée à 7,00 € par mois et par agent adhérent.

Vote : Adopté à l’unanimité (11 Pour).

- Délibération : Désignation du correspondant défense.

Pour développer le lien "Armée-Nation" et suivre les questions de mémoire et de citoyenneté, le Conseil Municipal a désigné M. Thomas GUYOMARC’H en qualité de Correspondant Défense de la commune.

Vote : Adopté à l’unanimité (11 Pour).

- Délibération : Création d’un emploi d’agent technique entretien polyvalent

Afin de renforcer les services techniques, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (7 heures par semaine) à compter du 8 juin 2026 pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts.

Vote : Adopté à l’unanimité (11 Pour).

- Délibération : Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal a arrêté la liste de 24 contribuables (élus, propriétaires, artisans, agriculteurs) à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la CCID (6 titulaires et 6 suppléants).

Cette commission a pour rôle de donner un avis sur les évaluations foncières (création de locaux, modifications de consistance ou d'affectation) et de participer à la mise à jour des tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Il appartient au Directeur Départemental des Finances Publiques de designer les 6 membres titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Vote : Adopté à l’unanimité (11 Pour).

- Tirage au sort de jurés d'assises

Le tirage au sort public aura lieu le jeudi 11 juin 2026 à 17h30 en mairie de Breuilpont. La commune sera représentée par Mmes Valérie COEURET et Valérie SMETS.

- Questions diverses

Urbanisme : Demande de division parcellaire (Parcelle ZD 170)

Le projet prévoit l'aménagement de 4 lots avec un accès route du Cormier, un rond-point central, un chemin piéton vers la route de Pacy et l'enfouissement des réseaux.

La commission d'urbanisme demande :
- Sécurité piétonne : Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Pacy pour assurer la jonction avec le trottoir existant (au niveau des dernières maisons avant la mare).
- Gestion des déchets : Étude pour l'implantation des bacs à poubelles sur la route de Pacy plutôt que sur la route du Cormier.
- Prise en charge financière : L'intégralité des coûts d'aménagement de ces 4 terrains, ainsi que tous les frais annexes actuels et futurs, devront être supportés exclusivement par les propriétaires vendeurs.

L’étude concernant la révision du PLU sera effectuée par la commission urbanisme.

Suivi de l'élagage des parcelles
Suite aux demandes du précédent conseil, 5 propriétaires nécessitant des travaux d'élagage ont été identifiés et mis en demeure le 28 avril 2026.
Réponse reçue : 1 seule à ce jour (concerne les terrains de la rue de Garennes).
Sans retour : Les autres propriétaires n'ont pas encore répondu.

Cas particulier (Parcelles AB 141 et AB 133) :
En raison de son âge avancé, le propriétaire de ces parcelles a sollicité l'aide de la commune. Il souhaite que la mairie mandate une entreprise pour effectuer les travaux, dont il s'engage à régler directement la facture.
Le conseil municipal prend acte et accepte d'agir comme intermédiaire pour cet administré.

Suivi des travaux
La première réunion de la commission travaux s'est tenue le 27 mai 2026.
Un fichier de suivi en ligne a été mis en place pour répertorier l'ensemble des interventions d'entretien et de travaux sur la commune. Il est accessible aux élus.
Une journée de nettoyage est programmée le 25 juillet 2026. Le contenu précis des chantiers à réaliser reste à finaliser.

Entretien du terrain communal
Le constat après visite met en évidence la nécessité d'une intervention majeure de nettoyage.

Un premier broyage a été réalisé. Mais il reste encore beaucoup de travail d'élagage et de terre à déplacer.

Fermeture du réseau cuivre (Fin de l'ADSL)
Le programme national de fermeture du réseau de cuivre (fin progressive de l'ADSL), débuté en janvier 2025, concerne désormais la commune.
Boisset-les-Prévanches est intégrée au lot n° 6. L'arrêt technique définitif du cuivre pour la commune est fixé à partir de novembre 2029.
Une campagne d'information sera mise en place par la commune. L'objectif est d'anticiper le basculement des équipements vers des technologies alternatives : la Fibre optique (solution prioritaire) ou, à défaut, la 4G/5G fixe et le satellite.

Réglementation du démarchage à domicile
Le Maire a pris un arrêté municipal en mai 2026. Tout démarcheur doit obligatoirement se déclarer en mairie pour obtenir un récépissé temporaire de déclaration. Ce document ne vaut en aucun cas accréditation ou soutien de la municipalité.

Sécurisation de l'intersection : Rue de la Mairie / RD141
Intersection Rue de la Mairie / RD141 : L'installation d'un panneau « Priorité à droite » est à l'étude pour alerter les automobilistes.

Recensement des besoins des habitants
Sur proposition de Mme Fabienne VENNIN, un questionnaire a été élaboré pour identifier les besoins (isolement, aide, portage de repas) des personnes âgées ou non connectées. Une campagne de porte-à-porte sera privilégiée.

Congrès des Maires de l’Eure – 18 juin 2026
L'Union des Maires et des Élus de l’Eure (UMEE) tiendra son Congrès annuel le 18 juin 2026 à Bourg-Achard (Gymnase Mohamed Chabane).
Le Maire ne pouvant s'y rendre, il rappelle que l'événement est ouvert à l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître rapidement pour l'organisation des inscription

Suivi des incivilités et signalements (Retour du précédent conseil)
Bruits et poubelles : Rappels effectués sur PanneauPocket et le site internet. Deux conteneurs non identifiés ont été retirés de la voie publique.

Sécurité de l'école : Après une phase de pédagogie auprès des parents (avertissements écrits pour stationnement gênant), des PV de constatation seront désormais dressés et transmis à la gendarmerie en cas de récidive.

Consultation : Fournitures solidaires (Atelier PIVEA)
La commune n'est soumise à aucune obligation financière auprès de cet organisme d'insertion. Constatant des tarifs très supérieurs au marché, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, dans un souci de saine gestion des deniers publics, de ne pas reconduire les achats auprès de ce prestataire.

Boisset Station – Passage piéton et marquage stop
Les marquages au sol (passage piéton, ligne de stop en bas de la rue du Château, zone piétonne en bord de rue) seront réalisés en même temps que les travaux du nouveau parking de la rue de l'École.

Clôture de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

